

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 4 novembre 2014 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédéric Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2014 ;
- 5- Approbation des dépenses autorisées du mois d'octobre 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Formations Web PG Solutions sur la facturation annuelle 2015 et la fin d'année 2014.
- 10- Demande de CPTAQ du Ministère des Transports du Québec.
- 11- Mise à jour des déclarations d'intérêts financiers des élus municipaux
- 12- Rapport du maire 2014
- 13- Avis de motion pour adopter un règlement ayant pour objet la détermination des fréquences des sessions du conseil municipal de la municipalité d'Inverness.
- 14- Avis de motion pour faire un règlement sur les règles de contrôle et de suivis budgétaires et la garantie des disponibilités des crédits.
- 15- Avis de motion pour faire un règlement ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2015
- 16- Avis de motion pour établir le budget 2015 par règlement
- 17- Paiement des assurances générales pour l'année 2014-2015
- 18- Brunch annuel 2014 de l'Unité Domrémy de Plessisville
- 19- Demande du Club de l'Âge d'or
- 20- Demande d'aide financière 2014 pour la Maison du CLDI
- 21- Surveillance et entretien de la patinoire saison 2014-2015.
- 22- Tarification demandée pour la location de la patinoire et pour la salle de la surface multifonctionnelle
- 23- Remplacement du système de chauffage au garage municipal.
 - A) Achat et installation fournaise électrique
 - B) Nouvelle entrée électrique
- 24- Projet surface multifonctionnelle
 - A) Offre de service pour les travaux de raccordement
 - B) Fourniture et installation d'un filet de sécurité
 - C) Directive de modification # 5 et # 7.
- 25- Varia
 - A) Diverses demandes du 2424 Rang 11
 - B) Entreposage des panneaux «Lutte aux préjugés»
 - C) Directives 8 et 10-Surface multifonctionnelle

Séance ordinaire du 4 novembre 2014

26- Période de questions
27- Levée de la séance

R-276-11-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-277-11-2014 Proposé par la conseillère François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014

R-278-11-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2014

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2014.

5-APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'OCTOBRE 2014

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois d'octobre est de : **434 028.49 \$**

R-279-11-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que les dépenses autorisées du mois de septembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Fédération Québécoise des Municipalités

Nous a fait parvenir leur rapport d'activité 2013-2014. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

CLD de l'Érable

Le centre-local de développement de l'Érable, en collaboration avec le Pôle d'économie du Centre-du-Québec, vous invite à un 5 à 7 Réseautage dans le cadre de la 5^e édition de la semaine de l'Économie sociale du Centre-du-Québec le 6 novembre des 17 h 00 au local d'ORAPE.

MRC de l'Érable

Nous confirme une aide financière du Fonds de visibilité Éolienne de l'Érable pour un montant maximal de 5 000 \$

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- FORMATIONS WEB PG SOLUTIONS SUR LA FACTURATION ANNUELLE 2015 ET FIN D'ANNÉE 2014

La directrice générale adjointe désire suivre ces deux formations qui se dérouleront le 26 novembre et 2 décembre. Le coût de ces formations est de 300.00 \$ plus taxes.

R-280-11-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation offert par PG Solutions au montant de 300.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- DEMANDE DE CPTAQ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande du Ministère des Transport du Québec, laquelle consiste à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de reconstruire le pont de la route 267 près des limites de Saint-Jean-Brébeuf et aussi de modifier les emprises de la route. Cette demande vise à aliéner et à utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 304 m² pour des acquisitions de terrains et une superficie de 2 732 m² pour une servitude temporaire lors des travaux. La superficie totale est de 3 036 m².

Attendu que la demande se situe sur une partie des lots 294-P et 297-P du cadastre du Canton d'Inverness.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le Ministère des Transport du Québec.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5 et 7 comportant certaines limitations de topographie (T) et de pierrosité (P), selon la carte de classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada.

Attendu qu'il n'y aura peu d'impact sur les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture des lots visés et avoisinants en raison de son utilisation proposée, soit la modification des entrée et l'utilisation temporaire des aires de travail.

Attendu qu'il y aura peu de conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise une superficie de 3 036 m² et modifiera peu les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale car le bâtiment d'élevage le plus près se situant à 475 mètres de distance au nord-ouest.

Attendu qu'en raison de la nature de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera que très peu affectée car il s'agit de parcelles de terrains d'une superficie de 304 m² réparties de part et d'autre du pont à reconstruire, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-281-11-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande Du Ministère des Transports du Québec. Les lots visés par cette demande sont une partie du lot 294 et une partie du lot 297, rang 5 du Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le formulaire a été remis à tous les membres du conseil, ils doivent le compléter et le retourner au bureau municipal avant le 1er décembre 2014.

12- RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ C.M. article 955

EXERCICE FINANCIER 2013

D'après les vérificateurs de la municipalité d'Inverness, les états financiers pour l'année 2013 présentent fidèlement la situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats des opérations et ce, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus.

REVENUS DE L'ANNÉE 2013	2 060 570 \$
DÉPENSES DE L'ANNÉE 2013	- 1 746 989 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	313 581 \$

La municipalité d'Inverness prévoit terminer l'année 2014 de façon équilibrée.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2015

Pour l'exercice 2015, le conseil d'Inverness a pour objectif de maintenir les meilleurs services possibles au meilleur coût possible.

ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET TRIENNAL

Travaux d'aménagement de l'édifice municipal
Informatisation du conseil municipal

TRAITEMENT ANNUEL DES ÉLUS MUNICIPAUX – 2014

Maire

Conseillers

Séance ordinaire du 4 novembre 2014

Rémunération de base	4 333.34 \$	1 444.44 \$
Allocation de dépenses	2 166.66 \$	722.21 \$

<u>Comité plénier : par séance</u>	Maire	Conseillers
Rémunération de base	200.00 \$	66.67 \$
Allocation de dépenses	100.00 \$	33.33 \$

Comité du CCU et PIIA : par séance

Rémunération de base au président du comité 30 \$

CONTRATS ET FACTURES SUPÉRIEURS À 25 000 \$:
(pour la période du 1 novembre 2013 au 1 novembre 2014)

Gestion ACJ et Fils Inc	139 329.90 \$
Bibeau construction	300 847.84 \$
Commission scolaire des Bois-Francs	37 685.57 \$
Desrochers Groupe Pétrolier	67 794.73 \$
Entreprise Cam-Cor	48 605.29 \$
Financière Banque Nationale Inc	52 866.76 \$
Fréchette LGL – SNC Lavalin	28 890.42 \$
Excavation Gilles Champagne	45 846.88 \$
Groupe Hénault	33 758.34 \$
Jean Leclerc Excavation Inc	33 792.60 \$
MRC de l'Érable	169 990.01 \$
MRC de l'Érable- Service Incendie	91 969.80 \$
Pavage Lagacé et Frères Inc	53 628.85 \$
Sebci Inc	31 626.18 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	102 554.22 \$
Ministère de la sécurité publique (Police)	122 732.00 \$
Stéphane Champagne	33 753.60 \$

Donné à Inverness, ce 4 novembre 2014.

13- AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Monsieur François Parent donne avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet la fixation des dates et de l'heure des sessions du conseil municipal ainsi que l'endroit et l'heure de celles-ci.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

14- AVIS DE MOTION POUR FAIRE UN RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET LA GARANTIE DES DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS.

Monsieur Paul Lambert donne avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la garantie des disponibilités des crédits.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

15- AVIS DE MOTION POUR FAIRE UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES SALAIRES ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2015.

Madame Caroline Lemay donne un avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet de fixer le taux des salaires et des frais de déplacement des employés municipaux pour l'exercice 2015.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

16- AVIS DE MOTION POUR ÉTABLIR LE BUDGET 2015 PAR RÈGLEMENT

Monsieur Frédérick Bédard donne un avis de motion qu'à une prochaine session du conseil, il sera présenté un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2015.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

17- PAIEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2014-2015

La municipalité a reçu un état de compte de la Promutuel Appalaches-St-François pour le paiement des assurances générales pour l'année 2014-2015 au montant de 17 022.79 \$.

Un montant de 930.00 \$ taxes non incluses nous sera facturer ultérieurement pour l'ajout d'un montant de 1 000 000 \$ pour une protection additionnelle en responsabilité civile.

R-282-11-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness acquitte la facture au montant de 17 022.79 \$ pour les assurances générales 2014-2015 tel que demandé par la compagnie Promutuel Appalaches St-François.

Que la municipalité d'Inverness accepte l'ajout d'un montant de 1 000 000 \$ de protection additionnelle en responsabilité civile.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- BRUNCH ANNUEL 2014 DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE

Ce brunch se déroulera le 23 novembre à 11 h 30 au Motel le Phare. Le coût des billets reçus est de 15 \$ chacun. Une confirmation de votre présence est requise avant le 7 novembre 2014.

R-283-11-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness achète 2 billets pour le brunch 2014 de l'unité Domrémy de Plessisville pour un coût total de 30 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le club de l'âge d'or tiendra sa partie de carte annuelle le dimanche 9 novembre 2014 et demande une commandite à la municipalité d'Inverness lors de cet évènement.

R-284-11-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accorde la location de la salle gratuite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2014 POUR LA MAISON DU CLDI

Cette association à but non lucrative demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2014.

R-285-11-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 500.00 \$ pour l'année 2014 à la maison du CLDI de l'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21 – SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2014-2015.

A) Surveillance

R-286-11-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness accepte que Monsieur Jean Cardinal ait la surveillance de la patinoire pour la saison 2014-2015 au taux de 12 \$ / heure selon l'horaire établi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Entretien

R-287-11-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness accepte que Monsieur Mario Gagné ait l'entretien de la patinoire pour la saison 2014-2015 au montant de 2 600.00 \$ plus taxes

Que la municipalité d'Inverness autorise le paiement de 2 600 \$ plus les taxes applicables en 4 versements égaux et payables le 15 janvier, 15 février, 15 mars 15 avril 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22 – TARIFICATION DEMANDÉE POUR LA LOCATION DE LA PATINOIRE ET POUR LA SALLE DE LA SURFACE MULTIFONCTIONNELLE.

R-288-11-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness demande 75 \$ pour la location de la salle.

Que la municipalité d'Inverness demande 125 \$ pour la location de la glace pour les heures suivantes soient de 9 h 00 à 12 h 00 ou de 17 h 00 à la fermeture.

Que la municipalité d'Inverness demande 200 \$ pour la location de la salle et de la glace.

Que pour la période du 25 décembre au 1^{er} janvier, un tirage au sort sera fait par la municipalité en date du 1^{er} septembre de l'année en cours pour les demandes de réservation pour les mêmes dates afin de donner la chance à tout le monde de bénéficier de la salle durant cette période de l'année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GARAGE MUNICIPAL.

Ce point sera discuté ultérieurement

24 – PROJET SURFACE MULTIFONCTIONNELLE

A) Offre de service pour les travaux de raccordement

Ce point sera discuté ultérieurement

B) Fourniture et installation d'un filet de sécurité

Ce point sera discuté ultérieurement

C) Directive de modification # 5 et # 7

Suite à la directive de modification no 5 qui demande de fournir 1 570.10 \$ taxes incluses à l'entrepreneur pour l'enlèvement du roc vis-à-vis l'entrée de la zamboni.

Suite à la directive de modification no 7 qui demande de fournir 396.43 \$ taxes incluses pour de la tuyauterie et canalisation de drainage supplémentaires vis-à-vis de l'entrée de la zamboni.

R-289-11-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte les travaux relatifs aux directives de modification no 5 et no 7.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

25 – VARIA

A) Diverses demandes du 2424 Rang 11

Copie des demandes sont données aux membres du conseil et lecture de celles-ci sont faites.

B) Entreposage des panneaux «Lutte aux préjugés»

La corporation du développement communautaire de l'Érable nous demande d'entrepriser leurs panneaux d'affichage pour la prochaine année car ils vont resservir pour l'automne 2015 dans notre municipalité.

R-290 -11-2014 Proposé par Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande d'entreposage des panneaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Surface multifonctionnelle- Directives de modification # 8 et # 10

Suite à la directive de modification no 8 qui demande un montant de 5 297.39 \$ taxes incluses à l'entrepreneur pour la fourniture et l'installation d'un isolant au plafond du rez-de-chaussée (local zamboni et 2 chambres des joueurs) qui n'était pas prévu au plan de construction.

Suite à la directive de modification no 10 qui demande un montant de 284.56 \$ taxes incluses pour une modification aux portes de garage afin qu'elles aient l'espace suffisant pour ouvrir complètement.

R-291-11-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte les travaux relatifs aux directives de modification no 10 pour les travaux de modification des portes de garage au montant de 284.56 \$ et que ce montant soit pris dans la réserve financière non affectée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26 – PÉRIODE DE QUESTIONS

27 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R- 292-11-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 20 h 35.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière